



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Soutien à la filière apicole

Question écrite n° 45448

### Texte de la question

M. Frédéric Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'impact de la hausse du prix des carburants sur la profession apicole, qui n'est à ce jour pas concernée par les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement. En effet, alors que la pratique de la transhumance, qui consiste à déplacer les ruches en fonction des miellées, s'est largement développée ces dernières années pour maintenir et diversifier la production de miel, la hausse du prix des combustibles représente pour les apiculteurs une charge opérationnelle considérable, difficile à supporter. Outre le risque de diminution de la production nationale de miel, du fait d'un coût trop élevé de la pratique de déplacements des ruches, il est certain que la crise énergétique aura des conséquences sur le prix de vente du miel français, et ce alors que le miel issu d'autres pays de l'Union européenne affiche déjà des prix plus bas. Par ailleurs, il faut rappeler que la situation des apiculteurs français est déjà préoccupante, ces derniers étant soumis à de très faibles rendements et à une forte hausse de leurs charges du fait des événements climatiques du printemps 2021. Pour pallier la crise, certains pays européens ont d'ores et déjà annoncé des aides exceptionnelles destinées au monde apicole, telle la Slovénie, où l'État s'est engagé à verser une subvention de 5 euros par ruche. Il l'interroge donc sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir la filière apicole française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Barbier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45448

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mai 2022](#), page 3103

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)